A U D I T E U R O P
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Douai
*****
207, Avenue Willy Brandt
Boite 304
59777 EURALILLE
*****
Téléphone : 03.20.07.79.51
www.auditeurop.com

ASSOCIATION CAP
12, Place du Général de Gaulle

59350 - SAINT ANDRE-LEZ-LILLE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 DECEMBRE 2021

A l'Assemblée Générale de l'Association CAP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les « Faits marquants de 2021 » de l'annexe concernant l'impact de la crise sanitaire liée au Coronavirus Covid-2019 sur l'exercice 2021.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'Association, concernant l'affectation aux exercices adéquats de subventions portant sur des actions s'étalant sur plusieurs exercices comptables. Nous sommes ainsi remontés aux conventions et avons analysé leur correcte comptabilisation sur ce point.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 09 septembre 2022

Le commissaire aux comptes
AUDITEUROP



Vincent Hamou, Associé

BILAN 2021
ASSOCIATION CAP

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (A DEDUIRE)	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 111	11 111	-	-
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions,brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	11 111	11 111	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 209 303	484 736	724 567	783 077
Terrains	95 480	0	95 480	95 480
Constructions	445 620	33 380	412 240	427 094
Installations techniques, matériel et outillage industriels	668 203	451 356	216 848	260 503
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23	0	23	23
Participations et Créances rattachées	23	0	23	23
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I	**1 220 437**	**495 847**	**724 590**	**783 100**
ACTIF CIRCULANT				
STOCK ET EN-COURS				
CREANCES	192 055	2 907	292 696	152 471
Créances clients, usagers et comptes rattachés	192 055	2 907	189 148	106 119
Créances reçues par legs ou donations				
Autres			103 548	46 353
FOURNISSEURS - AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES			1 092	1 326
SUBVENTIONS A RECEVOIR			111 078	53 259
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES			1 421 294	1 539 549
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			11 916	14 284
TOTAL II	**192 055**	**2 907**	**1 838 076**	**1 760 889**
Frais d'emission emprunt (III)				
Prime de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**1 412 492**	**498 754**	**2 562 666**	**2 543 989**

PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES	14 490	14 490
Réserves statutaires ou contractuelles	14 490	14 490
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
REPORT A NOUVEAU	989 552	816 688
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	15 200	172 864
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	1 019 242	1 004 042
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	28 143	40 737
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL I	**1 047 386**	**1 044 779**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
fonds dédiés		
TOTAL II	**0**	**0**
PROVISIONS	622 024	573 717
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	622 024	573 717
TOTAL III	**622 024**	**573 717**
DETTES	893 256	925 493
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	519887	555 329
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 740	57 905
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	123	481
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Personnel et Comptes Rattachés	322 169	301 743
Autres dettes	17 184	5 802
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 153	4 233
TOTAL IV	**893 256**	**925 493**
ECART DE CONVERTION PASSIF (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**2 562 666**	**2 543 989**

ASSOCIATION CAP
COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	ECART 2021	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
COTISATIONS	**8 520**	**8 240,00**		
VENTES DE BIENS ET SERVICES	**2 862 145**	**2 602 422,48**	**259 722,82**	**9,98%**
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	**2 862 145**	2 602 422,48	259 722,82	9,98%
dont parrainages				
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	**548 575**	**535 257,88**	**13 316,66**	**2,49%**
Concours publics et subventions d'exploitation	**548 575**	535 257,88	13 316,66	2,49%
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Don manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERT DE CHARGES	**85 296**	**107 835,43**	**- 22 539,67**	**-20,90%**
UTILISATION DES FONDS DEDIES				
AUTRES PRODUITS	**0**	**1 383,61**	**- 1 383,34**	**-99,98%**
TOTAL I	**3 504 535,87**	**3 255 139,40**	**249 396,47**	**7,66%**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	**210 299**	185 324,65	24 974,21	13,48%
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	**302 419**	244 926,28	57 492,32	23,47%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	**135 564**	113 522,00	22 042,00	19,42%
Salaires et traitements	**2 107 115**	1 848 363,93	258 750,62	14,00%
Charges sociales	**591 573**	551 256,77	40 316,62	7,31%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	**82 175**	87 155,86	- 4 980,75	-5,71%
Dotations aux provisions	**62 529**	63 348,19	- 819,04	-1,29%
Reports en fonds dedies				
Autres charges	**2 100**	1 699,11	401,24	23,61%
TOTAL II	**3 493 774,01**	**3 095 596,79**	**398 177,22**	**12,86%**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**10 761,86**	**159 542,61**	**- 148 780,75**	**-93,25%**
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	896	3 106,77	- 2 210,73	-71,16%
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charge				
Différence positive de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL III	**896**	**3 106,77**	**- 2 210,73**	**-71,16%**
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	9 819,52	9 996,91	- 177,39	-1,77%
Différences négative de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL IV	**9 819,52**	**9 996,91**	**- 177,39**	**-1,77%**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**- 8 923,48**	**- 6 890,14**	**- 2 033,34**	**29,51%**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**1 838,38**	**152 652,47**	**- 150 814,09**	**-98,80%**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opération de gestion				
Sur opération en capital	10 509,12	18 098,24	- 7 589,12	-41,93%
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	3 401,79	3 401,79	-	0,00%
TOTAL V	**13 910,91**	**21 500,03**	**- 7 589,12**	**-35,30%**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opération de gestion	426,00	214,00	212,00	99,07%
Sur opération en capital	-	336,65	- 336,65	-100,00%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL VI	**426,00**	**550,65**	**- 124,65**	**-22,64%**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**13 484,91**	**20 949,38**	**- 7 464,47**	**-35,63%**
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (VII)				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VIII)	**123,00**	**737,86**	**- 614,86**	**-83,33%**
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**3 519 342,82**	**3 279 746,20**	**239 596,62**	**7,31%**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII+ VIII)	**3 504 142,53**	**3 106 882,21**	**397 260,32**	**12,79%**
EXCEDENT OU DEFICIT	**15 200,29**	**172 863,99**	**- 157 663,70**	**-91,21%**
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**145 993,64**	**302 204,66**	**- 156 211,02**	**-51,69%**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

ANNEXES

Nom de l'association	CAP
Activité exercée	
Adresse	12 Place du Général de Gaulle – Saint André lez Lille

Annexe des comptes

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

1- Description de l'objet social, nature des activités réalisées et moyens mis en œuvre
2- Règles, méthodes et changements comptables
3- Engagements financiers et autres éléments significatifs
4- Notes sur le bilan Actif
5- Notes sur le bilan Passif
6- Détail des produits et charges
7- Répartition des charges, produits et faits significatifs
8- Tableau variation des fonds propres
9- Tableau des subventions
10- Cotisations
11- Les faits marquants de 2021

Total du bilan avant répartition : 2 562 666 €	Résultat : Bénéfice 15 200.19€

ANNEXE 1

Description de l'objet social

L'association CAP a pour objet de développer, coordonner, aménager la vie sociale, culturelle, socioculturelle et socio-éducative des enfants allant du plus jeune âge pour la petite enfance jusqu'à leurs 17 ans, sur le territoire de la commune de Saint-André-Lez-Lille.

Description de la nature et du périmètre des activités réalisées

Pour cela, l'association CAP assure par convention de marché public avec la ville de Saint-André-Lez-Lille, la gestion :

- De l'accueil périscolaire dans les établissements scolaires de la commune de Saint-André-Lez-Lille (Groupe Scolaire des Peupliers, Schuman et l'Ecole St Joseph). Le périscolaire consiste à garder les enfants en dehors des temps d'études, c'est-à-dire pendant les garderies du matin et du soir ainsi que les mercredis ;
- Des centres de Loisirs sans hébergement en deux secteurs (maternel et primaire) les petites vacances scolaires (Noël, Hiver, Printemps, Toussaint) et les vacances d'été (Juillet et Août) ;
- Des EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) : « Enfantillages », « Station Bout D'Chou » et « Ile Aux Enfants » ;
- Du Relais d'Assistante Maternelle ;
- De l'encadrement et l'animation des bibliothèques et centres de documentations scolaire en lien avec les directeurs d'écoles ;
- De l'encadrement des temps méridiens dans les établissements scolaires de la ville de Saint-André-Lez-Lille.

Description des moyens mis en œuvre

Pour permettre la bonne exécution des activités proposées ci-dessus, l'Association CAP a donné en 2021 beaucoup de moyens financiers, matériels et humains pour réaliser au mieux son objectif social.

ANNEXE 2

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

- Immobilisations incorporelles de 2 à 4 ans, construction 30 ans, aménagements des constructions de 4 à 10 ans, équipements ménagers et matériel bureautique informatique de 2 à 5 ans, équipements spécifiques de 2 à 8 ans, matériel de transport 5 ans et mobilier entre 2 à 10 ans.

- L'activité de l'association est subordonnée à un contrat de marché public depuis le 07/07/2018 qui est renouvelé tous les 4 ans.

- Les provisions pour départ à la retraite prennent en compte le taux effectif des charges patronales et ne tiennent pas compte d'un taux de turn-over.

- Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de Commerce et au Règlement n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le comité de la Réglementation comptable.

ANNEXE 3

Engagements financiers et Autres éléments significatifs

Engagements financiers

Engagements donnés	Néant
Dettes garanties par des sûretés réelles	570 000
Autres éléments significatifs	Néant

ANNEXE 4

Note sur le bilan actif

Frais d'établissement	Néant

Fonds commercial	Néant

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	**Augmentation**	**Diminution**	**A la clôture**
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	11 111			11 111
Immobilisations corporelles	1 202 772	23 360	16 829	1 209 303
Immobilisations financières	23	0	0	23
TOTAL	**1 213 906**	**23 360**	**16 829**	**1 220 437**

Amortissements et provisions				
Immobilisations incorporelles	11 111	0	0	11 111
Immobilisations corporelles	419 694	81 662	16 620	484 736
Titre mis en équivalence	0			0
Autres immobilisations financières	0			0
TOTAL	**430 805**	**81 662**	**16 620**	**495 847**

Créances présentées par des effets de commerce	**Non applicable**

Etat des créances			
	Montant brut	**A un an au plus**	**A plus d'un an**
Actif immobilisé	724 590		724 590
Actif circulant et charges constatées d'avance	1 838 076	1 838 076	
TOTAL	**2 562 666**	**1 838 076**	**724 590**

Factures à établir	**52 669€**

Charges constatées d'avances	**11 916 €**

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

Charges à répartir	**0**

ANNEXE 5

Notes sur le bilan Passif

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds dédiés	0			0
Provisions pour risques et charges	573 717	61 237	12 930	622 024
Provisions pour dépréciation	4 701	1 292	3 086	2 907
Total	**578 418**	**62 529**	**16 016**	**624 931**

Etat des dettes				
	Montant brut	**A 1 an au plus**	**A plus d'1 an et moins de 5 ans**	**A plus de 5 ans**
Etablissement de crédit	519 887	34 640	129 946	355 301
Dettes financières diverses	0	0		
Fournisseurs	29 740	29 740		
Dettes fiscales et sociales	322 292	322 292		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	17 184	17 184		
Produits constatés d'avance	4 153	4 153		
Total	**893 256**	**408 009**	**129 946**	**355 301**

Dettes représentées par des effets de commerce	Néant

Charges à payer incluses dans les postes de bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	29 740
Dettes fiscales et sociales	322 292
Autres dettes	17 184

Produits constatés d'avance	4 153

Les provisions pour risques et charges correspondent principalement à la provision des indemnités de départ à la retraite constituée pour tous les salariés de l'association en CDI et actualisée chaque année (avec charges patronales réajustées au réel). Cette provision est prudente puisque calculée sans tenir compte d'un taux de turn-over.

ANNEXE 6

Détail produits et charges

Factures à établir	52 669€

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

2021	**2020**	**2019**
11 916	14 284	26 496

CHARGES A PAYER : Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

	2021	**2020**	**2019**
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit :			
Compte 1688 : Intérêts courus/Emprunt	592	625	600
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :			
Compte 4081 : Fournisseurs factures non parvenues	17 815	22 097	23 743
Dettes fiscales et sociales :			
Comptes 4282 et 4382 Dettes provisionnées/ Congés payés et Charges sur congés payés	155 484	141 710	126 707
Compte 4286 : Autres Charges de personnel	0	34	221
Compte 4386 : Autres charges sociales à payer	0	0	5 430
Total	**173 891**	**164 466**	**156 102**

Produits constatés d'avance	4 153	4 233	0

ANNEXE 7

Répartition des charges et produits et faits significatifs

Répartition des produits	**2021**	**2020**	**2019**
Participations des usagers	18.2%	16%	21%
Prestations et subventions CAF	27.4%	29%	28%
Subvention Ville + Prestation Ville	39.5%	42%	37%
Subvention Etat ASP	10.4%	9%	11%
Contrepartie des charges supplétives	0%	0,0%	0,0%
Subvention exceptionnelle CAF	0%	0,0%	0,0%
Reprise provisions pour risques et charges	0.4%	1%	0,1%
Autres produits	4.1%	3%	3%
Total	100%	100%	100%

Répartition des Charges	**2021**	**2020**	**2019**
Achats et services extérieurs	14.6%	13,9%	15,2%
Charges de personnel	80.8%	80,9%	80,6%
Charges supplétives	0%	0,1%	0,0%
Dotations aux Amortissements et provisions	4.1%	4,8%	3,8%
Autres charges	0.4%	0,3%	0,1%
Total	100%	100%	100%
Effectif de l'association en ETP hors CEE	67.06	72.94	74.74

ANNEXE 8

Tableau variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droits de reprise					
Fonds propres avec droits de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	14 490				14 490
Report à nouveau	816 688	172 864			989 552
Excédent ou déficit de l'exercice	172 864			157664	15 200
Situation nette					
Fonds propres consomptibles					
Subvention d'investissement	40 737		1317	13 911	28 143
Provisions réglementées					
TOTAL	**1 044 779**	**172 864**	**1317**	**171 575**	**1 047 385**

ANNEXE 9

Tableau des subventions

Numéro de compte	Libellé du compte	Origine de la subvention	Montant
7412	Financement formation	Départementale	23 535
7414	Subvention fonct. CAF	CAF	123 165
7415	Subvention DDJS	Départementale	8 500
7416	Subvention ETAT/ASP	Etat	367 453
7418	Autres subventions	Autres subventions	11 917
7419	Subvention Emploi Franc	Etat	14 005
TOTAL			**548 575**

Subventions d'investissement CAF :

Subventions reçues en 2021 : 1317.42 €

Quote-part rapportée au résultat 2021 : 13 911 €

Total subvention investissement au 31/12/2021 de : 182 714 €

Subvention investissement inscrite au compte de résultat au 31/12/2021 : 154 571€

Total subvention inscrite au résultat au 31/12/2021 : 28 143 €

ANNEXE 10

Les cotisations

Le fait générateur des cotisations est l'encaissement.

ANNEXE 11

Les faits marquants de 2021

Comme en 2020, l'état d'urgence sanitaire pour pandémie liée au Covid-2019 prononcé par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) le 30 janvier 2020 et la crise sanitaire qui a suivi, a des conséquences économiques à moyen terme qui ont peu d'incidence sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021. Cependant, l'association CAP a tout de même dû s'adapter à cet état d'urgence :

Des moyens ont été mis en œuvre afin de lutter contre sa propagation et notamment la mise en place du télétravail qui est un mode de travail dont l'association CAP n'avait encore auparavant jamais utilisé.

- La mise en place du chômage partiel a également été nécessaire durant la période de confinement imposée par le gouvernement Français en Avril 2021

- L'association a également reçu des subventions supplémentaires telles que les subventions exceptionnelles Covid-19 versées par la CAF calculées au prorata des jours de fermetures de nos EAJE et du nombre d'enfant.
  Cependant, d'autres subventions n'ont pas été versé dans sa totalité et notamment la subvention d'Etat ASP en avril 2021. En effet, durant les périodes de chômage partiel, l'ASP n'a pas versé les subventions initialement prévues pour les contrats d'insertions.

Pas d'autres faits marquants sont à notés pour l'année 2021